

Taiwan

Pasuya Poiconu

La population autochtone de Taiwan officiellement reconnue s'élève à 519 984 personnes (décembre 2011)¹ et représente 2,23% de la population totale [23 224 912 individus (déc. 2011)]. Quatorze peuples autochtones sont officiellement reconnus. De plus, au moins neuf peuples autochtones [dits] Ping-Pu (« des plaines ou des basses terres ») [qui ont été en contact beaucoup plus tôt avec les colons chinois] se voient toujours refuser une reconnaissance officielle.² La plupart des peuples autochtones [reconnus] de Taiwan vivaient originellement soit dans les montagnes centrales soit sur la côte est, ou encore dans le sud. Près de la moitié de cette population a migré pour vivre désormais dans des zones urbaines.

Les principaux défis auxquels font face les peuples autochtones à Taiwan restent la disparition rapide des cultures et des langues, la faiblesse d'un statut social ainsi qu'un poids politique et économique très limité. Un certain nombre de lois nationales protègent leurs droits, comme les articles additionnels constitutionnels sur la représentation autochtone à l'Assemblée législative, sur la protection linguistique et culturelle, et sur la participation politique (2005), la Loi fondamentale des peuples autochtones (2005), la Loi sur l'éducation pour les peuples autochtones (2004), la Loi sur l'identité autochtone (2001), la Réglementation pour la reconnaissance des peuples autochtones (2002) et la Loi [générale] sur le nom qui autorise les autochtones à s'enregistrer sous leur nom originel transcrit avec des caractères chinois et d'y ajouter une transcription romanisée (2003). Malheureusement, de sérieuses disparités et contradictions dans la législation, couplées à une mise en application uniquement partielle des lois garantissant les droits des autochtones ont entravé une avancée dans le sens de l'autogouvernance. N'étant pas membre de l'Organisation des Nations Unies, il n'a pas été possible à Taiwan de voter la Déclaration sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies ni de ratifier la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail

Persistance du désaccord au sujet de l'autonomie autochtone

« Comment réaliser au mieux l'autonomie autochtone ? » Cette question est restée une préoccupation majeure en 2011. Un certain nombre de communautés autochtones et d'organisations activistes, de même que des législateurs, ont tenté de faire avancer ce dossier au cours de la dernière législature. Le projet de « Loi sur l'autonomie autochtone », qui fixe le cadre légal et la procédure pour l'établissement de régions autonomes pour les peuples autochtones (voir *Le monde autochtone 2011*), a déjà été déposé mais nécessite encore pour sa mise en œuvre un débat législatif ainsi que l'approbation des partenaires politiques. Même le Président de Taiwan, Ma Ying-Jeou, a affirmé l'année dernière que son gouvernement (dirigé par le Parti nationaliste chinois (le Kuomintang (KMT)) le mènerait à terme, et a promis de lancer un « projet pilote » d'autonomie au sein de communautés autochtones sélectionnées. Cependant, la Loi sur l'autonomie autochtone est toujours bloquée par des négociations politiques et des manœuvres de coulisses. A la fin de l'année 2011, le parti au pouvoir et les partis d'opposition n'étaient toujours pas parvenus à un accord. La Loi n'a pas été adoptée en

dernière session législative et a donc été reportée à la session suivante, c'est-à-dire après les élections générales de Janvier 2012 [qui vont renouveler l'Assemblée et la Présidence].

Le gouvernement KMT a indiqué qu'il souhaitait faire passer la Loi sur l'autonomie autochtone sous sa forme actuelle, sans aucun amendement. Malgré les objections et les problèmes que soulèvent certains articles de la Loi, la position officielle du gouvernement KMT reste : « Adopter la Loi d'abord, l'améliorer ensuite ».

Un certain nombre d'obstacles persistent, qui s'accompagnent de désaccords portant sur de nombreux points, et d'un besoin de clarification sur les interprétations légales et sur les divers champs de compétences. Il existe aussi des divergences d'opinion sur l'interprétation et l'application possibles de la Loi au sein des principaux partis politiques, et des divisions parmi les législateurs autochtones eux-mêmes. Un certain nombre d'autochtones et d'organisations activistes ont formulé des objections sur des points litigieux de la Loi sous sa forme actuelle, qui, craignent-ils, pourrait permettre à des groupes d'intérêt de tirer profit des vides juridiques. Divers points ont été soulevés concernant particulièrement la question des paiements de transfert publics, celle du niveau administratif et des frontières juridictionnelles. La nouvelle Assemblée législative doit se réunir en février 2012. La plupart des candidats autochtones qui ont participé aux élections nationales ont fait le vœu d'apporter leur soutien à la Loi, et d'assurer son adoption au cours de la nouvelle législature.

Rejet de l'action en justice engagée pour une demande de reconnaissance des Ping-Pu

Au niveau des tribunaux, les Ping-Pu, peuples autochtones des plaines, ont continué à lutter pour leur reconnaissance. Malgré une garantie de droits et de réels progrès en faveur des autres groupes autochtones de Taiwan, les Ping-Pu, peuples autochtones des plaines, voient, eux, tous leurs droits niés ainsi que leur existence propre. C'est la raison pour laquelle ces derniers ont introduit une action en justice concernant leur statut légal; par ailleurs 136 autochtones du peuple Siraya ont saisi les tribunaux contre le Conseil des peuples autochtones (Council of Indigenous Peoples - CPI), organisme gouvernemental responsable des affaires autochtones. L'objectif de cette contestation judiciaire était de faire restaurer leur statut d'autochtones (voir *Le monde autochtone 2011* et les parutions précédentes). L'affaire a été examinée en 2010, et en juin 2011 la Haute Cour administrative de Taipei a annoncé son verdict. A la déception des organisations activistes qui défendent leurs droits et de tous les Ping-Pu, peuples autochtones des plaines, la cour a choisi de se ranger du côté de l'argumentation du gouvernement et de rejeter cette action judiciaire.³ la Haute Cour administrative a donné raison au CPI, citant une interprétation de la Cour indiquant que la requête du peuple Siraya pour la restauration de son statut d'autochtone ne répond pas aux conditions d'acceptabilité telles que stipulées dans la Loi fondamentale des peuples autochtones. Les juges ont cité en particulier l'Article 2 qui précise que pour acquérir le statut de peuple autochtone, les Ping-Pu doivent s'être enregistrés (avec des documents légaux) en tant qu'autochtones des plaines au cours de quatre périodes officielles d'enregistrement ouvertes dans les années 1950 et 1960. A l'occasion de ces périodes d'enregistrement, ils doivent avoir été enregistrés selon les catégories fixées par le gouvernement.

Par conséquent, comme le précise la Cour, les 136 plaignants siraya ne remplissent pas les conditions légales requises par le gouvernement, et l'action en justice a ainsi été rejetée. La décision de justice finale a été considérée comme un échec important par les Ping-Pu. Représentant les Siraya, Mme Uma Talavan a exprimé ses regrets quant à la décision de la Cour de rejeter leur action en justice et de ne pas se prononcer clairement sur le statut des peuples Ping Pu des plaines. Elle a ajouté : « se battre pour quelque chose d'aussi fondamental que notre propre identité ethnique a été une dure bataille pour nous »⁴. Elle s'est engagée à continuer le combat, et la campagne pour la restauration du statut autochtone des peuples Ping-Pu ne s'arrêtera qu'après avoir obtenu gain de cause.

Protestation du peuple Yamei contre un entreposage de déchets nucléaires

L'entreposage de déchets nucléaires sur des terres autochtones a de nouveau été vivement contesté en 2011. Depuis plus de 30 ans, Taipower (Taiwan Power Corporation, compagnie publique de production d'électricité) stocke sur l'île des Orchidées des barils de déchets de faible intensité radioactive, provenant de ses trois centrales nucléaires en fonction. Située au sud-est de l'île principale de Taiwan, l'île des Orchidées abrite le peuple autochtone Yamei (connu également sous le nom de peuple « Tao »). Avec une population de seulement 2400 individus environ, les Yamei comptent parmi les plus petits peuples autochtones de Taiwan, et l'un des plus menacés. Les Yamei doutent sérieusement des assurances données par la compagnie sur la sûreté du stockage et sont préoccupés par les possibles dégâts déjà subis par leur île, son écosystème maritime et leur propre santé.

En 2011, des activistes Yamei ont de nouveau lancé une campagne pour déclarer leur opposition à la présence de déchets nucléaires sur leur île. 40 activistes Yamei partis en ferry-boat de l'île des Orchidées, ont poursuivi ensuite leur voyage vers la ville de Taipei, en étant bien relayés par les médias. Leur chef de file était Syaman Rapongan, célèbre écrivain et navigateur traditionnel. Ils ont organisé une manifestation « Contre le stockage de déchets nucléaires sur l'île des Orchidées » à l'Assemblée législative et au Yuan exécutif.⁵ De là, la manifestation a évolué vers les quartiers généraux de campagne des trois principaux partis politiques, où ont été déposés un certain nombre de documents, comprenant une demande de compensation financière, et une action en justice préparée contre Taipower, pour les dégâts causés sur l'environnement. Les activistes Yamei ont aussi exprimé leur détermination à s'adresser à la communauté internationale afin de faire un procès au gouvernement de Taiwan qui viole leurs droits en tant que peuple autochtone.

Conflits fonciers sur la côte est

Les cas de conflits économiques dans les régions de la côte est de Taiwan sont en nombre croissant, et ceux-ci exacerbent les divisions entre populations autochtone et non autochtone. Après que les Réglementations pour le développement de la région est ont été approuvées par la législature, en juin 2011, un certain nombre d'avoirs fonciers (appartenant autrefois à des communautés autochtones) sont passés sous la gestion et la

juridiction d'autorités gouvernementales. Les propriétés foncières contestées sont situées dans les cantons de Takomo, Tabalan, et Paliyalaw (dans la Vallée Longitudinale Hualien-Taitung), dans les cantons de Sanyuan, Dulanpi et Shihtiping (le long de la côte est). Ces régions, autrefois autochtones, subissent désormais des conflits prolongés entre résidents, groupes d'affaires et services gouvernementaux. De nombreux conflits portent sur la construction d'hôtels et de services touristiques que les communautés autochtones Amis considèrent comme des incursions dans leur territoire traditionnel, étant en violation avec la Loi fondamentale des peuples autochtones.

Succès cinématographique autochtone

Un film taiwanais sur la révolte d'un peuple autochtone contre les Japonais a capté l'attention en 2011. Le film, intitulé *Sediq Balay*, était très attendu et a rempli les salles de cinémas dès sa sortie en septembre 2011. Il raconte l'histoire de la révolte du peuple autochtone Sediq dans les villages de montagne, connue sous le nom d'« Incident de Wushe », et menée par le chef de clan Mona Rudo contre les dirigeants Japonais dans les années 1930.

De nombreux acteurs autochtones ont été recrutés pour y tenir des rôles et la plus grande partie des dialogues était en langue Sediq. Le film, réalisé par Wei Te-shen, a généré un regain d'intérêt pour ce chapitre presque oublié mais important de l'histoire de Taiwan, et a déclenché de la sympathie ainsi qu'un discours populaire au sujet de l'histoire et de la culture autochtones. Il a ouvert de nouveaux horizons et a établi des tendances sociales au sein de Taiwan. Ce film est considéré comme une réalisation hors du commun pour la production cinématographique taiwanaise.

Le réalisateur Wei avait fait un précédent film intitulé *Cape No. 7*, qui se déroulait en bord de mer à Kenting, dans le sud de Taiwan, et qui mettait l'accent sur l'histoire passée, en relation avec l'identité de la communauté locale, incluant aussi des éléments de la culture autochtone. Le succès du film a contribué à revitaliser l'industrie cinématographique taiwanaise et a permis de dégager le support financier nécessaire à la réalisation de *Sediq Balay*.

Célébrations controversées du centenaire

2011 a marqué le centième anniversaire de la fondation de la République de Chine (formule lancée par le KMT). La programmation de la célébration du centenaire a été mise en route, sollicitant des autochtones pour divers événements. Le Conseil pour les peuples autochtones a organisé plusieurs réunions et programmes culturels comme la « Conférence académique sur les 100 ans de développement autochtone », la « Légende des traqueurs de daims » et l'« Exposition internationale de musiques, danses et arts autochtones. »

Certains groupes et activistes, cependant, étaient de l'avis que les autochtones n'avaient rien à voir avec ces célébrations en tant que natifs et maîtres de Taiwan, et compte tenu du fait que le gouvernement actuel, tout comme les gouvernements passés, sont tous des régimes coloniaux venus de l'étranger.

Notes :

- 1 Cf. site du Conseil des peuples autochtones, statistiques sur la population autochtone:
<http://www.apc.gov.tw/portal/docDetail.html?CID=940F9579765AC6A0&DID=0C3331F0EBD318C2ED356DDA807B4BA2>
- 2 Les groupes officiellement reconnus sont : les Amis (également connus sous le nom de Pangcah), les Atayal (aussi appelés Tayal), les Paiwan, les Bunun, les Puyuma (également connus sous le nom de Punuyumayan), les Tsou, les Rukai, les Saisiyat, les Sediq (qui s'écrit aussi Seediq), les Yamei (aussi appelés Tao), les Thao, les Kavalan, les Truku et les Sakizaya. Les neufs groupes Ping Pu non reconnus sont : les Ketagalan, les Taokas, les Pazeh, les Kahabu, les Papora, les Babuza, les Hoanya, les Siraya et les Makatao.
- 3 *Taipei Times*, 22 Juillet 2011.
4. Idem.
5. Branche exécutive du gouvernement [central] à Taiwan.

***Le Professeur Pasuya Poiconu** appartient au peuple Tsou, dans le centre de Taiwan. Il enseigne à l'Université nationale Chung Cheng et ses recherches portent sur la littérature et la mythologie autochtones. Il a publié plusieurs ouvrages sur ces sujets. Il a assuré les fonctions de directeur du Musée national de la préhistoire de Taiwan et est aussi présentement membre du comité de l'entité gouvernementale chargée des examens des fonctionnaires. Cet article a été traduit du chinois par Jason Pan, écrivain et journaliste Ping-Pu du groupe Pazeh à Taiwan.*

*Source : IWGIA, Indigenous World 2012.
 Traduction de l'anglais par Fiorella Allio,
 membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie*